RAPPORT D'ACTIVITES DU CCAS DE SALLES 2022

CCAS de Salles

11, Allée du Champ de Foire

Maison de la Solidarité

33770 SALLES

Tél. : 05 56 88 30 10 - Fax : 05 56 88 31 38

Courriel : ccas@ville-de-salles.com

Table des matières

INTRODUCTION 3
L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 4
L'ACCUEIL DES JEUNES AU SEIN DU CCAS 5
L'ACCUEIL DU PUBLIC 6
LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE 7
L'AIDE ALIMENTAIRE 10
L'épicerie sociale 11
Les colis gratuits 14
LES ANIMATIONS SOCIALES 14
LES JARDINS FAMILIAUX 16
SENIORS 17
Le Conseil des sages 17
Les animations seniors 18
La semaine bleue 19
LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES 19
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 20
Le service logement 20
Le logement temporaire 20
La domiciliation 21
L'aide sociale légale 21
Les aides facultatives 21
Les chèques services 21
Aide au bois 22
Les aides financières 22
POINT RELAIS CAF 22
LES PERMANENCES 23
PERSPECTIVES 2023 24

INTRODUCTION

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Le CCAS de Salles s'inscrit pleinement dans l'organisation de la ville, même s'il a une existence administrative et financière distincte de la commune. Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué, paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Lors de l'année 2022, le Conseil d'Administration a connu quelques changements. Il est désormais composé de : Bruno BUREAU Maire, Président de Droit, Sylvie DUFOURCQ, Vice-Présidente, Anne Marie MOREIRA conseillère municipale déléguée à l'insertion et aux solidarités, Jean Pierre POUMEYRAU, Conseiller municipal délégué aux séniors, Patrice JOUBERT, Jean-Matthieu LECOQ, Jean Louis SAPHORES, Nadine GOUARD, Marie MATHET-LAFFOND, Marie-Christine SACAU et Natacha BELOUGNE.

Au 31 Décembre 2022, l'équipe est composée de la manière suivante.

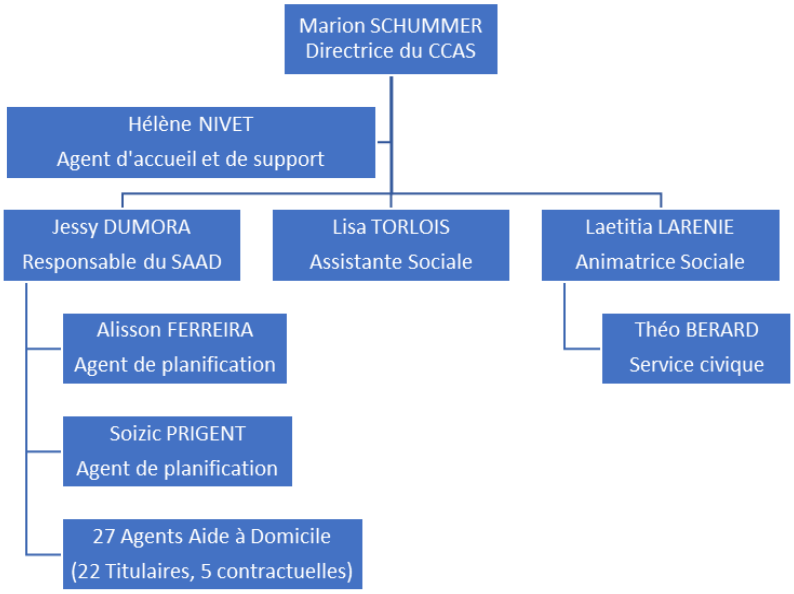

L'équipe s'est étoffée en accueillant un nouvel agent de planification au sein du SAAD, Soizic PRIGENT. Entre Septembre et Décembre, un tuilage a été effectué dans la perspective de l'évolution professionnelle d'Alisson FERREIRA qui est, référente seniors, depuis le 1er Janvier 2023.

L'année 2022 a été marquée par des difficultés financières sur le Service d'Aide à Domicile. En effet, la commune est venue soutenir ce service en abondant le budget de 150 000 euros. Ces difficultés financières s'expliquent par une perte des recettes relative à la diminution des heures effectuées et parallèlement à une augmentation des dépenses de personnels.

Mais l'année 2022 a été également marquée par l'intensification des animations sociales et seniors, prenant désormais une place centrale dans les actions du CCAS. Les animations sociales se sont diversifiées et gravitent autour des thèmes du bien-être, de la santé, de la nutrition et de l'écoute. Les animations seniors sont, quant à elles, mises en avant grâce à la parution des premiers flash infos seniors qui recensent toutes les animations et activités à destination des plus de 60 ans.

Enfin, l'année 2022 a également été marquée par l'inauguration des jardins familiaux grâce à la subvention obtenue par l'appel à projet « Jardins partagés et collectifs en Gironde » prévu dans le cadre de France Relance.

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une démarche de compréhension et d'analyse visant à appréhender au mieux les caractéristiques d'un territoire. Le CCAS a souhaité réaliser son ABS en interne dans le but d'adapter sa politique sociale au besoin du territoire et de sa population. En 2022, le CCAS a donc entrepris la rédaction du rapport de l'ABS. Ce rapport comporte une trois grands axes : La présentation de la démarche de l'ABS, Le portrait social du territoire et les enjeux et les propositions.

La partie "portrait social du territoire" représente le diagnostic et se décline en 7 parties. Pour rédiger ces parties, le CCAS s'est appuyer de données chiffrées, d'information émanant des 7 groupes de travail et du recueil des données issues des 600 questionnaires.

- Les dynamiques territoriales
- Logement
- Emploi/ économie
- Publics fragiles
- Grand Age
- Santé
- Thématiques transversales

La partie "Enjeux et Propositions" se décline en 3 grandes parties.

- Intensifier la politique sociale en faveur des plus fragiles
- Développer une dynamique partenariale et le travail en réseau
- Initier des actions collectives

Chaque grand enjeu est ainsi divisé en 2 sous parties : les actions déjà menées par le CCAS et les actions à développer donnant ainsi la feuille de route du CCAS jusqu'en 2026.

L'analyse des Besoins Sociaux a été présentée le 15 décembre 2022 en comité de pilotage ainsi que le 25 janvier 2023 en Conseil d'Administration.

Dès 2022, le CCAS a engagé diverses actions directement en lien avec l'ABS. En effet, certains projets ont été validés fin 2021 par le Comité de Pilotage permettant ainsi de commencer à travailler sur les actions priorisées :

- En Février 2022, le Conseil d'Administration a validé le nouveau règlement intérieur de l'aide alimentaire fixant notamment les seuils de "reste à vivre" et la contractualisation avec le bénéficiaire.
- En Février également, le Conseil d'Administration a validé l'expérimentation d'un tarif social pour les bénéficiaires du SAAD. Cette aide consiste notamment à permettre aux personnes les plus modestes d'augmenter le nombre de passages par jour en cas de grande dépendance.
- Pour permettre la réalisation de l'objectif "Avoir une vision stratégique de l'offre, de la demande et des besoins en locatif social et solidaire", le CCAS est devenu, en Février, bureau enregistreur des demandes de logement social. Grâce à cela, il dispose en temps réel d'une vision des besoins et des demandes formulés par les administrés permettant de travailler en étroite collaboration avec le service urbanisme pour les projets de construction.
- En Mai 2022, le CCAS a participé à la mise en place de la commission d'accessibilité communale

- En Septembre, le CCAS en partenariat avec la PTS du bassin a organisé une rencontre avec les équipes éducatives (animateurs et enseignants) pour les sensibiliser aux violences intrafamiliales et expliquer le parcours de la protection de l'enfance, renforçant ainsi le lien avec le service enfance jeunesse
- En 2022, le CCAS a développé ses animations. Le programme d'animation sociale s'est fortement diversifié et le CCAS a lancé le flash info seniors renforçant également les animations à destination des ainés.
- En Novembre, une étude de faisabilité sur la création de logement d'urgence supplémentaire a été réalisée.

L'ACCUEIL DES JEUNES AU SEIN DU CCAS

L'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi est l'une des missions socles des CCAS.

C'est pour cela que le CCAS accueille les lundis, mardis et mercredis, la Mission Locale depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette permanence est à destination des jeunes de 16 à 25 ans afin de les aider dans leurs démarches relatives à l'emploi, à la formation et qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel adapté.

Depuis 2021, le CCAS a également conventionné avec Pôle Emploi qui est désormais présent au CCAS un mardi sur deux. Cette permanence est assurée par 2 conseillers, un ayant pour spécialité l'indemnisation et l'autre le suivi de parcours.

Mais, le CCAS s'engage aussi en recrutant des jeunes au sein même de sa structure. Durant l'année 2022, le CCAS a accueilli des stagiaires ainsi que des jeunes soit en contrat PEC soit en Service Civique.

Hélène NIVET, Agent d'accueil et de support a accueilli deux stagiaires.

- Cécile FEZZI, du 16 août au 24 septembre 2022
- Nathalie COLONGUE, du 14 novembre au 3 décembre 2022

Marion SCHUMMER et Lisa TORLOIS ont conjointement accueilli trois stagiaires et une jeune en contrat "Parcours Emploi et Compétence"

- Maureen FAGES, en contrat PEC – Parcours Emploi et Compétence, du 1 mars 2021 au 30 août 2022
- Cloé MIHIERE, étudiante en BUT Villes et Territoires Durables, du 21 février au 18 mars 2022.
- Emma FONDERE, étudiante en 1ère année de BTS Services et Prestations des secteurs Sanitaire et Social, du 16 mai eu 24 juin 2022
- Marion URIBELARREA, étudiante en 2ème année de BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, du 28 novembre au 9 décembre 2022 et du 2 janvier au 3 février 2023.

Jessy DUMORA, Responsable du SAAD et Alisson FERREIRA ont accueilli trois stagiaires.

- Ninon TROVAO, du 6 Décembre au 18 décembre 2021 et du 3 janvier au 15 janvier 2022 et enfin du 23 mais au 18 juin 2022
- Jihane BIK, du 26 septembre au 22 octobre 2022
- Ninon PARRA, du 7 novembre au 2 décembre 2022 et du 27 février au 24 mars 2023.

Laetitia LARENIE, Animatrice Sociale a accueilli deux jeunes en service civique.

- Tamara LANGE, en service civique, du 13 septembre 2021 au 12 mai 2022
- Théo BERAD, en service civique, du 10 mai 2022 au 9 janvier 2023

L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil est considéré comme étant l'une des missions principales du Centre Communal d'Action Sociale. L'agent d'accueil est en mesure d'identifier et de qualifier toute demande afin d'y apporter l'aide nécessaire notamment en orientant les usagers vers les services compétents.

Pour l'année 2022, le CCAS a accueilli **8 211 personnes**. L'accueil physique et téléphonique est équitablement réparti sur l'année.

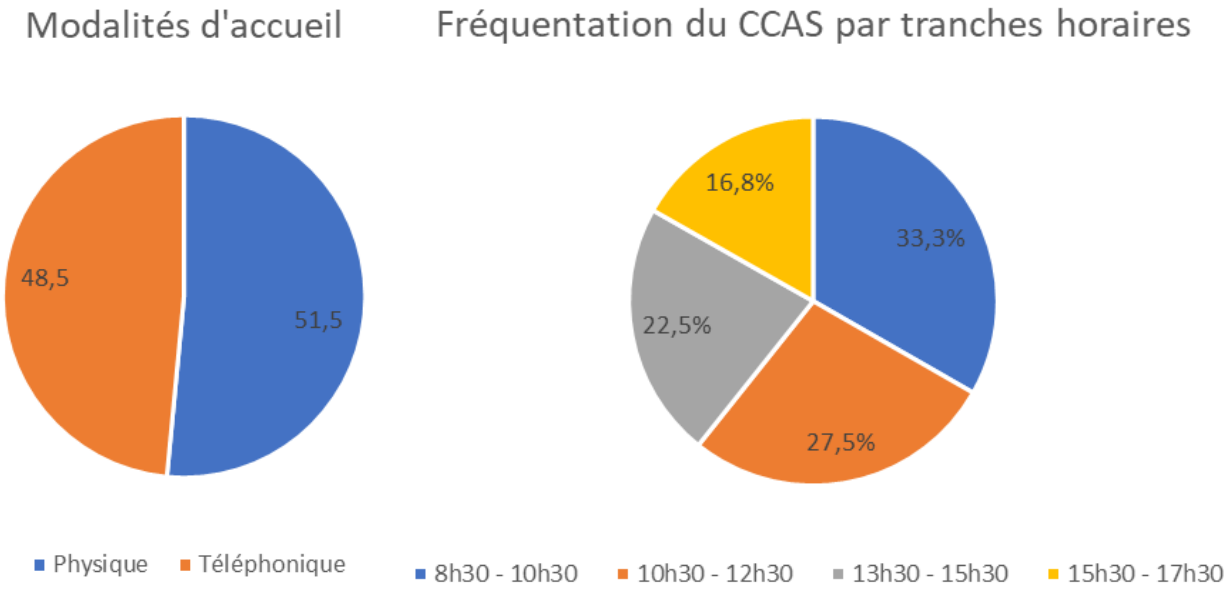

Si les modalités d'accueil sont équitablement réparties, les tranches horaires de sollicitation sont cependant plus marquées. En effet, le CCAS accueille davantage de public le matin.

Des disparités existent également en fonction des jours de la semaine. Nous constatons une fréquentation plus importante les mardis et jeudis dû à plusieurs facteurs : le mardi et le jeudi sont des jours de permanences de nombreux partenaires : Mission Locale, Pole Emploi, MDS et CARSAT. De plus le jeudi est le jour du marché augmentant ainsi la fréquentation physique en matinée.

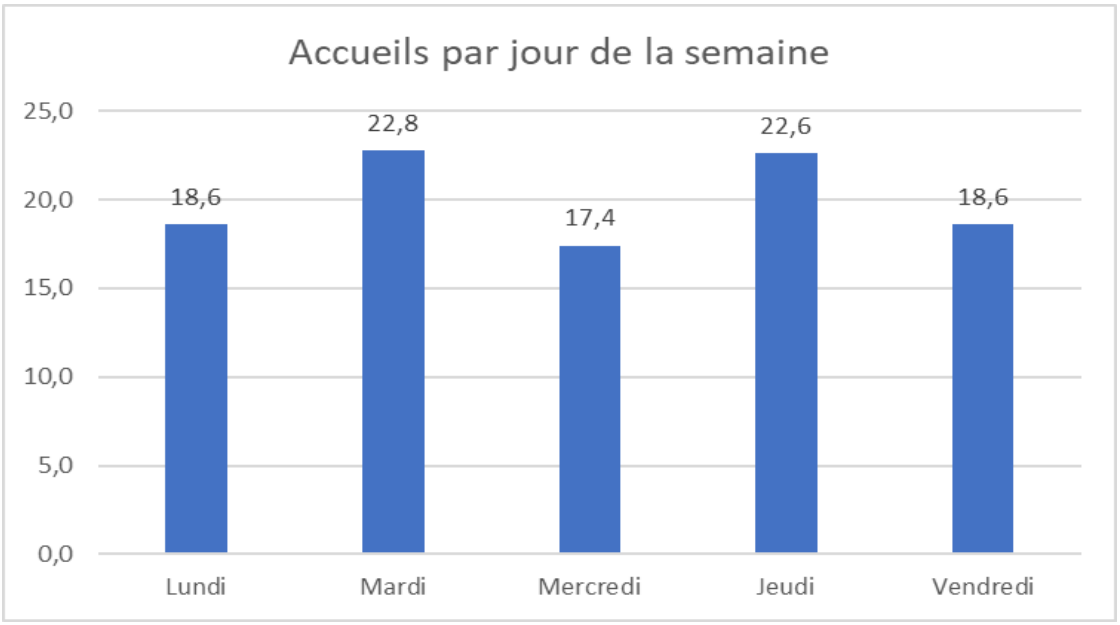

Les deux services les plus sollicités sont le SAAD (38.2%) et le service social (17.1%). Cependant, l'information et l'orientation (22.4%) qui sont les missions principales du CCAS, représentent un pourcentage important des motifs d'accueil. Le CCAS est donc repéré par le public dans ses missions socles.

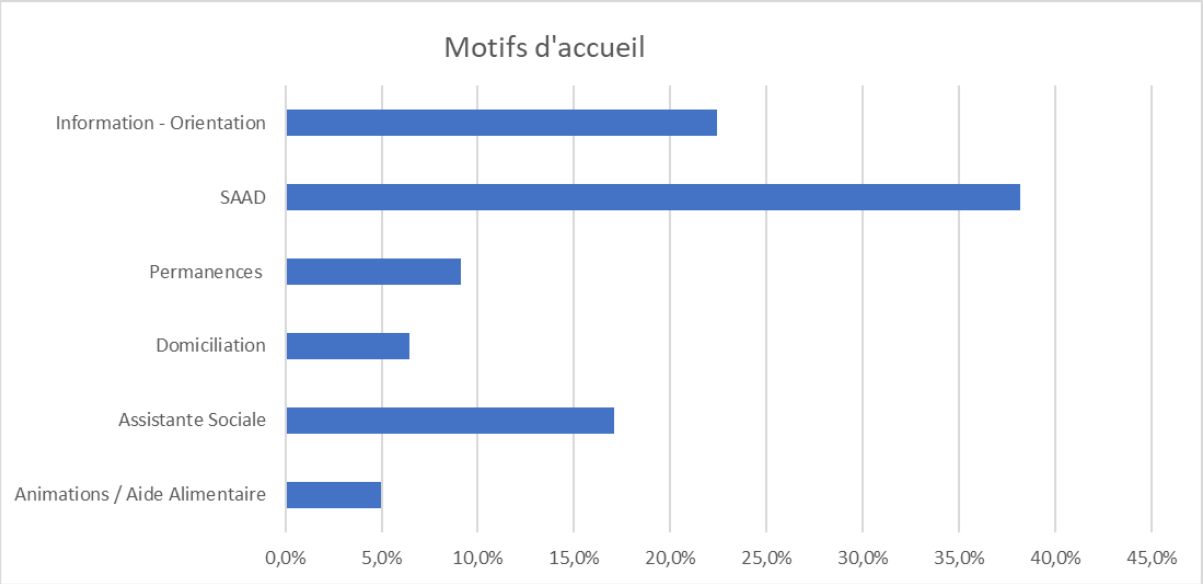

Pour répondre au mieux aux attentes des usagers, l'agent d'accueil a effectué deux formations dans l'année liées à l'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale et particulièrement dans le domaine social (accueil inconditionnel) organisées par le CNFPT et le département de la Gironde. De plus, l'agent d'accueil a pu participer à une formation dédiée à la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil. Cette formation a été particulièrement bénéfique au regard du public accueilli.

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Le service d'aide à domicile intervient sur les communes de Salles et Lugos.

Bénéficiaires :

En 2022, le service d'aide à domicile compte **138 bénéficiaires** dont :

- 122 avec une prise en charge APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 4 avec une prise en charge PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- 3 avec une prise en charge caisses de retraite
- 2 avec prise en charge mutuelles
- 7 bénéficiaires sans prise en charge.

Cela représente **24 785 heures** pour l'année dont :

- 21 544 heures APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 1 984 heures PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- 107 heures caisses de retraite
- 35 heures en mutuelles
- 1 115 heures sans prise en charge.

Le SAAD est le service le plus important en termes de personnel. Il est composé de deux agents administratifs à 35H. En septembre, un troisième agent administratif (à temps complet) a rejoint l'équipe permettant une réorganisation des missions de chacun : un agent responsable de secteur, un agent de planification et un agent référent seniors.

Au 31 décembre 2022, le service compte 29 aides à domicile :

- 21 titulaires, dont 2 stagiaires
- 6 contractuelles
- 2 agents en reclassement.

Quotité	Titulaires	Contractuelles
35H	14	1
32H	1	
30H		2
28H	4	
25H	1	
24H	1	1
20H	1	
15H	1	
11H		1
10H		1
	23	6

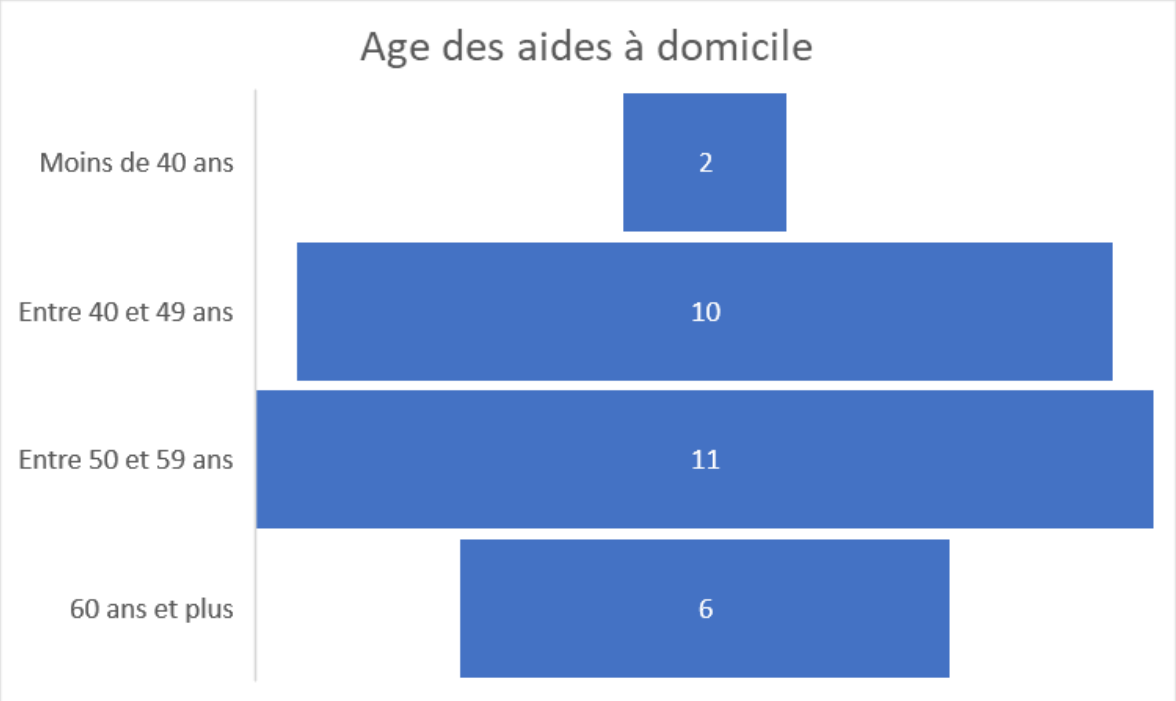

Cette année a aussi été marquée par un mois de mars complexe sur le service (16 agents ont eu un ou plusieurs arrêts maladie au cours du mois de mars) entrainant des changements de plannings importants. La période estivale a été tout aussi complexe en raison des feux de forêt et de la canicule. N'ayant eu aucun renfort par l'embauche de personnel sur ces périodes, le service a dû annuler des interventions afin d'éviter de surcharger les agents présents. Les interventions dites "non essentielles" (interventions d'entretien) ont été particulièrement réduites au cours de ces périodes.

Le retour des agents a été progressif et s'est souvent combiné par la mise en place de mi-temps thérapeutiques (6 agents concernés au cours de l'année avec des restrictions et temps partiels allant de 30% à 50%). De manière générale, l'usure du personnel vieillissant complexifie la gestion des plannings nécessitant une adaptation des interventions selon les restrictions médicales de chaque agent concerné.

Malgré ce contexte compliqué, le CCAS a souhaité au cours de l'année 2022 améliorer les conditions de travail des agents :

- Augmentation des quotités horaires des agents titulaires et contractuels afin d'être plus en accord avec les souhaits des agents,
- Travail de fond sur l'organisation des plannings,
- Mise en place des inter-vacations,
- Développement du système de doublon (travail en binôme des agents afin de mieux connaître les bénéficiaires),
- Titularisation des agents,
- Mise en place du complément de traitement indiciaire (depuis avril 2022).

En 2022, la commune a dû abonder le budget du SAAD afin de palier à la perte de recettes et l'augmentation des charges de personnels.

La diminution des heures s'explique par plusieurs facteurs :

- Un nombre important d'arrêts maladie et de mi-temps thérapeutiques au cours de l'année
- La difficulté de recrutement pour palier à ces absences
- L'intégration dans le temps de travail effectif des inter vacations (temps entre 2 bénéficiaires)
- Le ralentissement dans la prise en charge de nouveaux dossiers.

Plusieurs facteurs sont venus également impacter les dépenses de personnel :

- L'augmentation du point d'indice au 1er Juillet pour l'ensemble des agents
- La mise en place du Complétement du Traitement Indiciaire à partir du 1 Avril pour les aides à domicile et deux agents administratifs appartenant aux grades concernés par le décret[1]
- L'augmentation de quotité de nombreux agents
- La mise en place de l'annualisation des agents titulaires et la majoration des heures complémentaires et supplémentaires des agents contractuels
- L'augmentation des frais de déplacements est également venue impacter le budget du SAAD. En effet, au-delà de la revalorisation du barème kilométrique, la prise en charge des inter-vacations de la première heure réalisée à la dernière effectuée, a accentué cette augmentation des dépenses.

[1] Décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics

L'AIDE ALIMENTAIRE

La commune propose une aide alimentaire portée par le CCAS aux personnes en difficultés sur prescription des travailleurs sociaux depuis de très nombreuses années, par la distribution de colis gratuits ou en donnant l'accès à l'épicerie sociale.

L'aide alimentaire permet d'obtenir des produits alimentaires et non alimentaires gratuitement ou à moindre coût. Au-delà de cette aide alimentaire, la Maison Aquilino est un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre, luttant contre l'isolement, notamment, grâce aux ateliers et aux actions qui sont proposés et auxquels les bénéficiaires doivent participer.

Une équipe de bénévoles est présente à nos côtés, actuellement quatorze personnes, pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire. L'équipe du CCAS a accueilli son deuxième service civique au cours de l'année 2022. Sa mission était de venir en appui à l'animatrice sociale du CCAS.

La commune de Lugos bénéficie d'une convention pour que leurs administrés puissent accéder à l'Epicerie Sociale et au colis gratuit. La commune de Saint Magne bénéficie a, quant à elle, uniquement conventionné dans le cadre de la distribution des colis gratuits.

En 2022, le CCAS a souhaité revoir le règlement intérieur de l'aide alimentaire. A présent, une évaluation sociale et budgétaire de la famille est effectuée par le travailleur social de référence. Un imprimé CASU est transmis au CCAS, accompagné des pièces justificatives, afin de comprendre au mieux la situation du bénéficiaire et d'apporter l'aide la plus adaptée.

De plus, depuis 2022, l'accès à l'aide alimentaire est également conditionné par l'acceptation, par le bénéficiaire, des mesures d'accompagnement social mises en œuvre par le travailleur social de référence. Cet accompagnement social se formalise notamment à travers une convention. Cet accompagnement peut prendre des formes diverses et variées. Dans ce cadre-là, la convention d'accompagnement social pour l'aide alimentaire, est signée entre :

- Le CCAS qui s'engage à :
- Proposer une aide adaptée aux besoins des bénéficiaires ;
- Proposer un accompagnement social personnalisé ;
- Proposer un accueil respectant la confidentialité et la dignité de chacun ;
- Proposer des temps conviviaux et des animations sociales diverses et variées ;
- Respecter les règles de sécurité alimentaire.

- Et les bénéficiaires qui s'engagent à :
- Prendre connaissance et accepter les termes du règlement intérieur de l'aide alimentaire ;
- Respecter les heures et jours d'ouverture de l'Epicerie ou de distribution des colis ;
- Prévenir en cas d'absence à minima la veille ;
- Se présenter avec un sac isotherme équipé d'un bloc de froid pour récupérer les produits frais ou surgelés ;
- Se présenter avec un moyen de paiement (espèces ou CB) ;
- Signaler au CCAS tout changement de situation qui pourrait modifier les droits ;
- Utiliser l'aide accordée uniquement pour eux-mêmes et les personnes qui sont à leur charge
- Suivre les droits d'accès et prendre contact avec le travailleur social de référence pour renouveler les droits si besoin ;

Désormais, l'accès à l'Epicerie ou au colis alimentaire gratuit est valable 3 mois, renouvelable 1 fois. Une personne ne peut pas bénéficier de la distribution de colis gratuit et d'un accès à l'Epicerie Sociale de manière simultanée. Toutefois, à titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'Assistante sociale, la Commission permanente du CCAS pourra statuer sur le cumul des dispositifs d'aide alimentaire.

L'épicerie sociale

L'Épicerie « Le panier de l'Eyre » fonctionne depuis juillet 2010 et propose des produits de première nécessité, alimentaires et non alimentaires. L'Epicerie Sociale se présente comme un commerce de proximité classique, et permet à des publics en difficulté de réaliser leurs courses et de choisir les produits qu'ils souhaitent consommer à des prix établis entre 10% et 50% de la valeur marchande habituelle.

- Produits issus des dons ou de la banque alimentaire : 15% de la valeur marchande ;
- Fruits et Légumes : 20 % de la valeur marchande ;
- Produits secs : 30% de la valeur marchande ;
- Produits frais : 30% de la valeur marchande ;
- Produits non alimentaires (hygiène, entretien, animaux...) : 50% de la valeur marchande.

L'Epicerie Sociale est ouverte les mardis après-midi de 14h à 16h et les vendredis de 10h à 12h. Les bénéficiaires doivent venir de manière régulière à l'Epicerie Sociale, maximum une fois par semaine et au minimum tous les 15 jours. Les bénéficiaires disposent d'un montant mensuel maximum à dépenser au sein de l'Epicerie. Ce montant est calculé selon la composition familiale. Le montant socle mensuel pour une personne est de 25 euros auxquels viennent se rajouter :

- 10€ pour chaque personne supplémentaire de plus de 11 ans dans le foyer.
- 6€ pour chaque personne supplémentaire de moins de 11 ans dans le foyer.

L'accès à l'Epicerie Sociale se fait sous conditions de ressources selon le montant du reste à vivre journalier par personne. Ce reste à vivre ne doit pas dépasser 10 €. A titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'assistante sociale, la commission permanente du CCAS pourra statuer sur l'attribution d'une aide alimentaire pour les familles dépassant ce seuil.

En 2022, le nombre de foyers a baissé par rapport à 2021 (43 en 2022, 56 en 2021) revenant à une valeur de 2020. Cependant, le nombre de passages n'est que légèrement inférieur à 2021 (1370 en 2022 contre 1480 en 2021). Ceci peut s'expliquer par le nombre de personnes seules sans enfants qui avait beaucoup augmenté l'an dernier, ce qui a fait baisser le nombre de foyers mais en proportion beaucoup moins le nombre de personnes. On constate sur le graphique, comme tous les ans, une augmentation du nombre de bénéficiaires entre octobre et janvier.

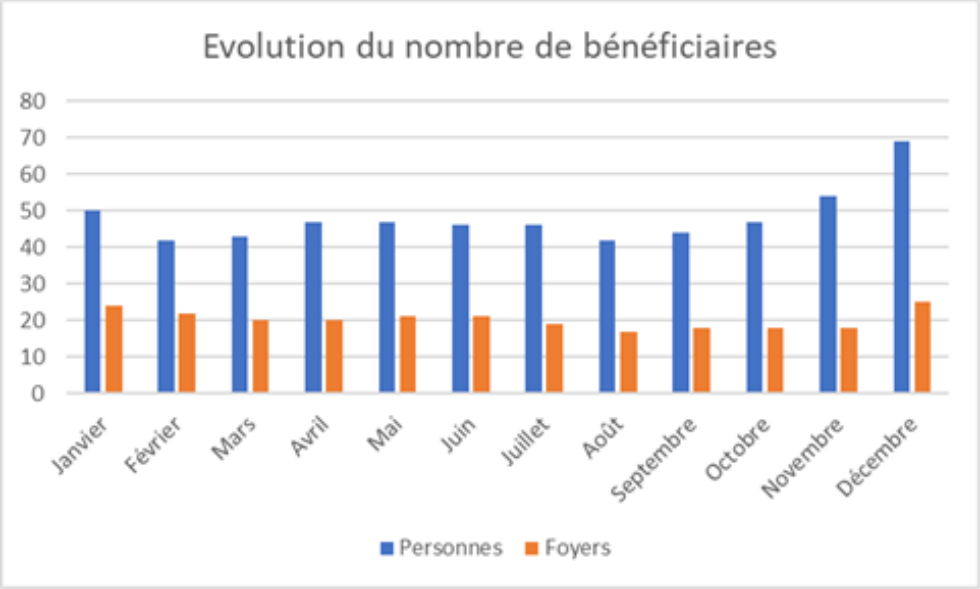

Concernant la composition des ménages, 46.5% sont des familles monoparentales, 12% des couples avec enfants, 37% des personnes seules sans enfant et 4.5% des couples sans enfant. Les couples sans enfant restent minoritaires. 84% des bénéficiaires sont des personnes seules, pourcentage en augmentation cette année, mais la tendance s'est inversée, la majorité est orientée par l'assistante sociale de la MDS (55%) et 45% par celle du CCAS.

Après une forte augmentation l'an passé de plus de 10% du nombre de femmes bénéficiaires de l'épicerie, ce chiffre s'est stabilisé et reste à 62% cette année.

La répartition en fonction des âges reste équivalente à 2021. 21% des bénéficiaires ont moins de 14 ans. 22% du public a entre 15 et 25 ans. Donc 43% du public a moins de 25 ans. On constate que 13% du public accueilli à l'épicerie est âgé de plus de 60 ans.

L'accès à l'épicerie est calculé en fonction du reste à vivre (RAV) journalier. Pour l'année 2022, 35% des bénéficiaires ont un RAV inférieur à 3 euros par jour et par personne, ce qui représente la part la plus importante du public. Cette tranche, globalement, est en nette diminution depuis quelques années (55% en 2020, 63% en 2019, 76% en 2018). 21% ont un RAV compris entre 3 et 4.99 euros, 23% des personnes disposent d'un RAV compris entre 5 et 7.99 euros, 11.5% ont un RAV compris entre 8 et 9.99 euros et enfin 9.5% du public accueilli à l'épicerie sociale dispose d'un RAV supérieur à 10 euros, ce qui est en diminution depuis quelques années.

Normalement, les RAV doivent être compris entre 7 et 10 euros par jour et par personne. Les écarts observés sont dus aux personnes bénéficiant de dérogations accordées par la commission permanentes.

Pour favoriser l'achat de fruits et légumes, en 2021, la décision avait été prise de diminuer la participation pour les bénéficiaires de 30% à 20% du tarif réel. Cette année encore, les fruits et légumes sont en tête des ventes, avec 21% du volume distribué. Cependant, il faut nuancer ce chiffre qui est en baisse par rapport à l'an dernier. Nous devons continuer à persévérer dans le cadre de la volonté du « mieux-manger » initié par le Département et le réseau ANDES, afin de trouver des solutions pour inciter les bénéficiaires à prendre des fruits et légumes. Ensuite, viennent les produits laitiers avec 19% en hausse par rapport à l'année dernière (14%). Enfin, les protéines sont stables comme l'an passé avec 14% des ventes. Les catégories restent dans le même ordre d'année en année.

La vente de produits non alimentaires avait explosé l'an dernier, notamment avec la mise en rayon des produits pour animaux. En effet, les animaux de compagnie sont essentiels au moral et au lien social des personnes fragiles, il paraissait donc évident de faire un geste à ce niveau pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire qui, souvent, se privent au profit de leurs animaux. La vente de ces produits fonctionne très bien. Globalement, le pourcentage de produits non alimentaires s'est stabilisé cette année à 17%.

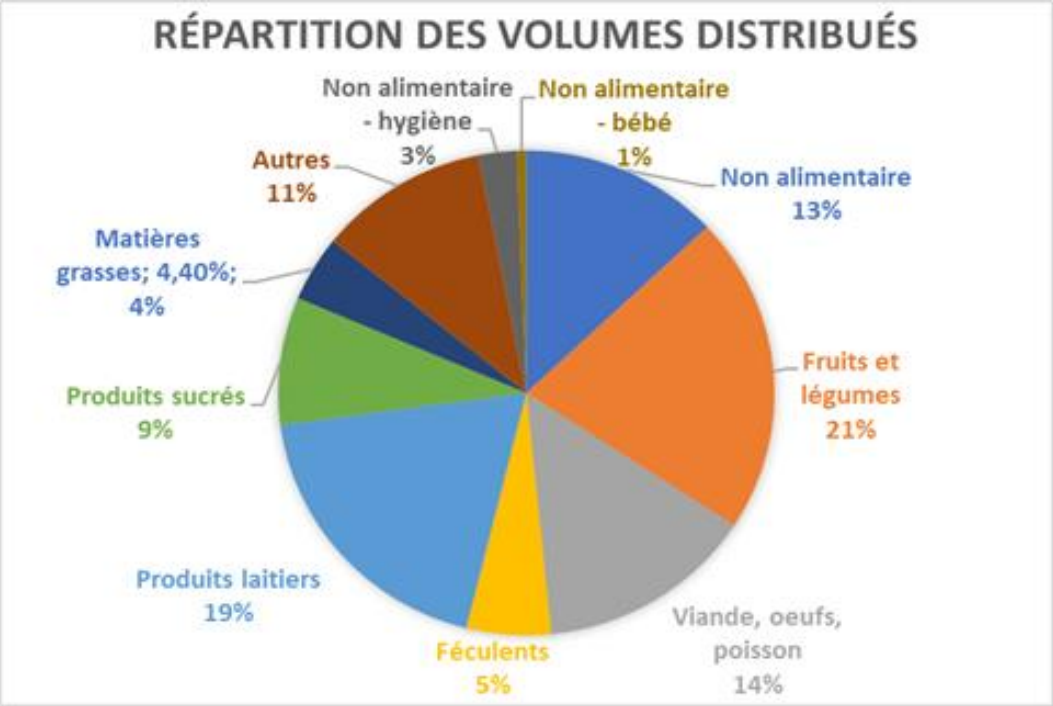

Les principaux fournisseurs de l'épicerie sociale sont le Carrefour Market de Salles et la Banque Alimentaire de Bordeaux. Mais depuis Novembre 2022, le CCAS se fournit désormais auprès du Leclerc de Mios. Le maraîcher « Nature et jardin » avec qui nous avions un partenariat pour les fruits et légumes, a malheureusement fermé ses portes. Nous n'avons à ce jour, pas trouvé de nouveau partenaire correspondant à nos besoins.

Le CCAS souhaite maintenir sa participation aux rencontres initiées par le Conseil Départemental. En effet, elles apportent une véritable plus-value à nos actions auprès des bénéficiaires grâce aux échanges de pratiques. C'est un lieu de rencontre pour les professionnels du secteur.

Le CCAS participe aux rencontres et aux formations du réseau des épiceries solidaires et sociales afin de poursuivre les échanges de pratiques pour mieux les enrichir. En 2022, le CCAS a organisé une formation grâce à l'appui d'ANDES sur la thématique de la cohésion d'équipe. L'objectif étant de mobiliser les bénévoles dans l'écriture d'une charte du bénévolat.

Un partenariat avec Dons Solidaires est toujours en cours pour réapprovisionner l'épicerie en produits d'hygiène et d'entretien.

En appartenant au réseau ANDES, nous percevons la subvention CNES, bénéficions de formation, et de divers soutiens. Le Département de la Gironde octroie une subvention pour le fonctionnement de l'épicerie et initie de nombreuses rencontres. La gestion des stocks et de la caisse de l'épicerie se fait par le logiciel Escarcelle.

Les colis gratuits

Le CCAS propose une distribution hebdomadaire de colis gratuits composés de produits secs, frais, fruits et légumes. Des produits d'hygiène et d'entretien peuvent être fournis sur demande et de façon ponctuelle.

La distribution a lieu les jeudis après-midi de 15h30 à 18h30 à la Maison Aquilino. Les bénéficiaires doivent se rendre disponibles sur ce créneau horaire pour récupérer leur colis. Une tierce personne peut également venir chercher le colis en leur nom en prévenant préalablement le CCAS. Des livraisons peuvent être également proposées en fonction de la situation et après évaluation du travailleur social.

Les bénéficiaires sont tenus de déclarer leur absence ou de leur indisponibilité à minima la veille de la distribution.

L'attribution des colis gratuits se fait sous condition de ressources selon le montant du reste à vivre journalier par personne. Ce reste à vivre ne doit pas dépasser 7 €. A titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'Assistante sociale, la commission permanente du CCAS pourra statuer sur l'attribution d'une aide alimentaire pour les familles dépassant ce seuil de reste à vivre.

En 2022, 18698 kg d'aliments ont été distribués aux 155 bénéficiaires répartis en 64 foyers, cela représente 2895 passages, 800 passages de plus par rapport à l'an dernier. Ceci s'explique par le retour des familles nombreuses. Comme à l'épicerie, la majorité des personnes sont des femmes, 59 %. La distribution de fruits et légumes et majoritaire avec 33% des denrées, 25% de féculents, 25% de produits laitiers, 11% de protéines, 2.5% de produits sucrés et enfin 2.5% de matières grasses.

LES ANIMATIONS SOCIALES

Sur l'année 2022, un grand nombre d'animations a pu être proposé aux bénéficiaires de l'aide alimentaire ainsi qu'à toute la population salloise. Ces animations sont proposées par l'animatrice du CCAS en collaboration avec divers professionnels comme un cuisinier, une naturopathe, une esthéticienne. Différents thèmes ont été mis en avant : le bien-être, la cuisine, la santé et « le fait maison ».

Tous ces ateliers ont pour mission de permettre aux personnes de sortir de leur quotidien. En effet, elles peuvent se libérer l'esprit et profiter d'un moment loin de leurs problèmes, c'est une échappatoire permettant de recréer du lien social.

Les diverses animations sont :

- L'atelier cuisine « La table des chefs », est un atelier animé par un chef cuisinier bénévole à la retraite. Les menus sont adaptés à tous les budgets et aux saisons. En cuisinant avec des produits de saison, les plats sont de meilleure qualité. Cet atelier est réservé aux adultes, il rencontre beaucoup de succès, c'est pourquoi il est proposé une fois par mois depuis 2022.

- Un deuxième atelier culinaire « Ateliers enfants-parents » a été mis en place. C'est un atelier qui permet de favoriser, de maintenir ou de recréer du lien entre les enfants et les parents et de s'ouvrir aux autres. Il donne aux familles un moment d'évasion et de détente tout en « travaillant ensemble ». Cet atelier a lieu pendant les vacances afin que les enfants et les parents soient disponibles. Les recettes sont élaborées avec des ingrédients qui peuvent être

proposés dans l'épicerie sociale afin que les bénéficiaires soient en mesure, s'ils le souhaitent, de reproduire les recettes chez eux ultérieurement. Parfois, comme en février et en octobre, l'animatrice a proposé en parallèle une activité (créative ou jeux de société).

- Un atelier santé est proposé à toute la population. Cet atelier est proposé par une naturopathe qui apporte un accompagnement individuel afin que tous les participants puissent trouver un équilibre et un bien-être. Lors de cet atelier, les personnes peuvent bénéficier d'explication sur le fonctionnement de leur corps et les solutions naturelles pour améliorer leur bien-être. Ces solutions naturelles peuvent être utilisées pour un sommeil réparateur, réduire le stress et comprendre l'action des nutriments sur notre santé. Plusieurs thèmes ont été abordés :
    - Mars : Comment retrouver et conserver un sommeil réparateur
    - Mai : 100% zen, conseils en alimentation, phytothérapie, respiration…
    - Septembre : Initiation à l'utilisation des huiles essentielles
    - Novembre : les troubles digestifs

- En 2021, l'épicerie a été choisie pour l'appel à projet CITEO en partenariat avec le réseau ANDES. Un coin tri sélectif a été installé à l'entrée de l'épicerie et nous avons démarré les ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets. Ce projet s'est poursuivi en 2022. Ces ateliers sur « la vie des déchets », ont été menés dans le but d'expliquer aux personnes comment réduire leurs déchets, notamment pour l'environnement. En mars et en juin, deux ateliers ont été réalisés en partenariat avec la personne responsable du tri sélectif de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.

- L'atelier « Do It Yourself » (faîtes le vous-même) s'inscrit dans la volonté d'améliorer la façon de consommer. Il peut également faire écho à l'atelier « zéro déchet », qui démontre qu'en fabriquant soi-même ses produits d'hygiènes et d'entretien (savon solide, liquide vaisselle, lessive…), chacun peut réduire son impact sur l'environnement grâce à une utilisation moindre des produits polluants (plastiques, produits chimiques…) et réduire son budget. Nous avons conçu, en avril, des savons solides, en juin, du liquide vaisselle. Ces ateliers avaient très bien fonctionné l'an passé, néanmoins, cette année le dernier, initialement prévu en novembre, a été annulé faute de participants.

- Un atelier « détente et soin » a été proposé de mars à août 2022, tous les 3ème mercredis et vendredis du mois. Cet atelier a été réalisé par Maureen, salariée en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). Esthéticienne de formation, elle a pu partager, durant cette intervention, ses connaissances, dans un moment de détente. Cet atelier proposé aux bénéficiaires de l'aide alimentaire, leur a permis de profiter de soins des mains et du visage. Cet atelier fût très apprécié.

- Un atelier « Café Papotage », réservé aux bénéficiaires a été mis en place. Dans un premier temps, cet atelier était réalisé une semaine sur deux. A la demande de tous, il a été mis en place tous les vendredis matin. C'est un moment d'écoute ou de nombreux thèmes peuvent

être abordés, des jeux de société sont également disponibles. Ces rencontres ont donné lieu à un projet de partenariat avec l'Accorderie qui verra le jour en 2023.

- L'animatrice du CCAS a organisé une sortie aux Jardins de Sillac. Initialement, cette sortie était prévue fin juillet mais a dû être annulée à cause des sévères feux de l'été 2022. Cette visite a tout de même eu lieu le samedi 24 septembre. Elle a permis aux personnes de découvrir les jardins et les différentes activités de l'AMAP ainsi que la mini ferme. Journée de convivialité et de partage, au cours de laquelle nous avons confectionné puis partagé des pizzas.

- Enfin, un concours de soupe, a eu lieu le samedi 10 décembre 2022 lors marché de Noël de Salles pour le Téléthon. Cet atelier était en collaboration avec les animations proposées par le Conseil des Sages autour des 5 sens. Le CCAS s'est donc occupé, par le biais des soupes, du goût. Les soupes ont été confectionnées lors d'un atelier cuisine. L'objectif était de retrouver les ingrédients des quatre soupes, les vainqueurs ont gagné un lot offert par les commerçants du marché de Noël.

LES JARDINS FAMILIAUX

Les jardins familiaux ont été créés en 2005. Ils sont situés chemin de Paris. Le terrain d'une surface approximative de 2 000 m² est mis à disposition à titre gracieux par une Salloise à travers une convention tripartite signée le 2 juin 2021 entre la Mairie, le CCAS et la propriétaire de la parcelle. Cette convention est consentie pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée identique.

Depuis quelques années, les jardins étaient moins bien entretenus. Cela se ressentait visuellement, les clôtures étaient recouvertes par les ronces et abîmées. L'entretien global était peu fréquent et en période de fortes pousses, les herbes étaient très hautes gênant la circulation dans les jardins. Il n'y avait pas d'animation sur place, ils étaient simplement laissés à disposition des jardiniers. Seulement 4 parcelles étaient occupées en 2021, les jardins semblaient un peu abandonnés.

De ses observations, a découlé un besoin de réorganiser et rafraîchir les jardins familiaux afin d'attirer de nouveaux jardiniers et de les redynamiser en proposant des animations et en gardant une parcelle à disposition.

Grâce à l'appel à initiative de France Relance, les jardins familiaux ont été réhabilités fin 2021 début 2022. Une concertation a eu lieu avec le pôle "espace verts" afin de créer un projet de 12 parcelles de 100 m² organisées en 3 ilots de 4 parcelles.

L'attribution des jardins familiaux est décidée par le CCAS en fonction des critères suivants :

- Être domicilié sur la commune de Salles ;
- Ne pas disposer de jardin sur son lieu d'habitation ou disposer d'un jardin restreint ;
- Ne pas disposer d'un autre terrain cultivable ;

Une cotisation annuelle est demandée aux jardiniers. Elle est définie selon des critères de ressources entre 50 et 150 euros à l'année. Les candidatures seront soumises à la commission permanente du CCAS. Les jardins sont attribués pour une durée de 3 ans. Une nouvelle demande peut être formulée

auprès du CCAS mais aucun renouvellement ne peut être proposé si le CCAS dispose d'une liste d'attente.

Les jardins sont attribués pour un usage exclusivement personnel. Les parcelles sont destinées à la culture potagère ou ornementale dont les récoltes ne seront pas destinées à la vente. En outre, les jardiniers s'efforceront de pratiquer un jardinage le plus respectueux possible de l'environnement (compostage, tri des déchets, maîtrise de la consommation d'eau, favoriser les prédateurs naturels alliés des jardiniers, choix des plantes cultivées et des végétaux adaptés aux parcelles…).

En jouissant d'une parcelle, les jardiniers ont également accès aux espaces communs : Airial, Toilettes sèches, espaces de repos (tables et bancs). Les jardiniers ont accès à la zone de stockage compartimentée et peuvent y déposer leurs déchets verts. Tous les autres déchets doivent être triés et jetés dans les poubelles adéquates. La zone de stockage compartimentée permet également de stocker du fumier et des broyats qui pourront être utilisés par les jardiniers.

Une inauguration des jardins familiaux a eu lieu le samedi 3 septembre, ce fût l'occasion de préparer des boissons et gâteaux apéritifs en atelier cuisine avec des produits du jardin et de partager un beau moment de convivialité !

Un mercredi sur deux entre mai et novembre, un atelier a été réalisé sur la parcelle du CCAS en partenariat avec « les Jardins de Sillac ». Nous avons entretenu et cultivé cette parcelle avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire et les bénévoles. La récolte a été soit donnée directement aux bénéficiaires sur place soit par le biais de l'épicerie. Ce fût l'occasion de passer du temps entre bénévoles et bénéficiaires et de créer un lien différent tout en écoutant les conseils du maraîcher des « Jardins de Sillac ».

SENIORS

Le Conseil des sages

En 2022, le Conseil des Sages a mené **diverses actions**, telles que :

- Participation à la Distribution des Colis de Noël (janvier 2022)
- Organisation d'une réunion Plénière avec Monsieur le Maire (03 mai 2022)
- Participation à la Commission Communale d'Accessibilité (05 mai et 16 juin 2022)
- Organisation d'une sortie à la Découverte des Limites de la Commune (17 mai 2022)
- Participation à la Fête de la Nature (21 mai 2022),
- Participation au Repas des Aînés (27 juin 2022)
- Participation au concours Balcons et Jardins Fleuris (14 juillet 2022)
- Participation au forum des Associations (10 septembre 2022),
- Organisation de la Semaine Bleue (du 03 au 07 octobre 2022),
- Exposition de la Forêt à Salles (du 04 au 07 octobre 2022),
- Participation au Téléthon (10 et 11 décembre 2022)

En fin d'année 2022, le Conseil des Sages a mis en lumière l'intégralité des actions à travers la création d'une gazette d'information.

Les animations seniors

En 2022, le CCAS a développé un nouvel outil de communication, le “flash info séniors”. Ce bulletin d’informations recense toutes les animations et activités proposées aux personnes de 60 ans et plus. Il est distribué tous les trimestres dans les boites aux lettres et est également disponible sur le site de la ville afin que toutes personnes soient en mesure de le consulter. L’objectif principal est donc d’informer les administrés sur les diverses activités proposées telles que : le cinéma, la lecture, le numérique ou encore le sport.

En janvier 2022, le CCAS a distribué 701 colis de Noël à destination des personnes âgées de plus de 72 ans. Cette année, Le Conseil des Sages a participé à la distribution des colis afin de partager avec les séniors un moment d’écoute et d’échange. Les aînés ont été ravis de cette collaboration. En plus du colis, cette année, la ville et le CCAS ont enfin pu réunir les Sallois de plus de 72 ans autour d’un merveilleux repas accompagné d’une scène musicale. Après 2 ans d’absence, ce repas était attendu avec impatience par les seniors afin de partager un moment de convivialité. Cette année, le repas a lieu sur la place du champ de foire, le 27 juin 2022 à 12h. 227 aînés se sont retrouvés. Ils ont tous été ravis de pouvoir partager un moment ensemble et d’échanger sur divers sujets.

De Janvier à Mars, le CCAS a proposé un atelier « Forme bien-être » en collaboration avec l’**ASEPT** – **A**ssociation **S**anté **E**ducation et **P**révention sur les **T**erritoires. L’objectif de cet atelier était de transmettre aux participants des temps d’information sur le bien-être et ce, sous la forme d’exercices pratiques portant sur les thèmes de la respiration, de la posture, de la souplesse, de la gestion du stress et enfin du sommeil. L’atelier a eu lieu du 27 janvier 2022 au 17 mars 2022, tous les jeudis de 10h à 11h30. Au total, 9 personnes ont participé, dont 1 homme et 8 femmes de 60 ans et plus.

De Février à Aout, le CCAS a proposé des ateliers « Socio-esthétique » animé par **Maureen FAGES** en emploi d’insertion jeune au CCAS, esthéticienne en reconversion professionnelle. Grâce à son expérience elle a proposé aux bénéficiaires du SAAD des soins des mains et des pieds sur une durée de 1h30. Au total 7 personnes ont participé, dont 1 homme et 6 femmes de 70 et plus. Le bilan de l’action a été positif, les bénéficiaires ont été ravis des soins proposés et du sens de l’écoute que leur adressait Maureen.

En Mai, le CCAS a accueilli le dispositif « Ma maison à venir » animé par un ergothérapeute et un chargé de prévention de **Resanté Vous,** afin de présenter la totalité des dispositifs qui existent pour aider au quotidien les personnes âgées et ainsi diminuer les risques de chute à domicile. L’action s’est tenue le 4 mai de 10h à 17h sur le Place du Champ de Foire et a comptabilisé 20 participants.

Le vendredi 16 septembre et le vendredi 21 octobre, le CCAS et le service des sports ont proposé des Sorties Sportives, dans le but de développer une nouvelle offre sportive gratuite pour les personnes de plus de 60 ans. Pour cela, un programme a été établi :

- Le vendredi 16 septembre : balade en canoë (10 places)
- Le vendredi 21 octobre : Rallye pédestre et culturel à la découverte du patrimoine sallois.

L’action a comptabilisé 16 participants dont 1 homme et 15 femmes de 60 à 79 ans.

D'octobre à Décembre 2022, le CCAS a proposé un « Atelier mémoire » en collaboration avec l'**ASEPT** – **A**ssociation **S**anté **E**ducation et **P**révention sur les **T**erritoires. Afin de préserver les capacités cérébrales et diminuer la perte de mémoire, l'ASEPT a proposé des exercices ludiques ayant pour principal but de stimuler l'ensemble des fonctions du cerveau. Pour cela, l'atelier a pu être renouvelé en 10 séances d'une durée de 2 heures par semaines et par groupes de 15 personnes. Au total, 15 personnes y ont participé, dont 2 hommes et 13 femmes de 60 ans et plus.

Et enfin, « les Ateliers numériques » présentés par **Destination Multimédia.** Ces ateliers ont été mis en place afin de proposer aux participants des formations « débutant », « intermédiaire », « tablette et smartphone ». L'objectif de ces ateliers était de diminuer la fracture numérique dont certaines personnes peuvent être victimes. Destination Multimédia a proposé 38 séances pour 182 participants. Ces ateliers sont donc un souhait des participants pour apprendre à utiliser le numérique. Pour 2023, le CCAS prévoit d'accueillir dans ces locaux certains ateliers et souhaite également diversifier le public.

La semaine bleue

Du 03 au 07 octobre 2022 a eu lieu la semaine bleue représentant la semaine nationale des personnes retraités et des personnes âgées. Lors de cette semaine, diverses activités ont été mises en place, grâce à l'implication du Conseil des Sages, telles que :

- Le lundi 03 : **le circuit de 12 km dans le domaine de Certes** a réuni 15 participants ainsi que **la visite de l'église de Saint-Pierre de Mons** avec 7 participants.
- Le mardi 04 : **la visite de l'entreprise « Terre et Céramique de Gascogne, le Barp »** comptabilise 10 participants ainsi que **l'atelier mémoire** en présence 13 participants.
- Le mercredi 05 : **la révision du permis de conduire** a réuni 10 participants ainsi que le **yoga dans tous ses états sur tapis ou sur chaise** avec 10 participants également.
- Le jeudi 06 : **l'initiation aux premiers secours** en présence 14 participants ainsi que **l'atelier réalité virtuelle** qui a comptabilisé 7 participants.
- Le vendredi 07 : **l'ateliers numériques** avec 5 participants ainsi que la **dictée ludique** en présence de 13 participants.
- Du mercredi 05 au vendredi 07 a eu lieu **l'exposition outillage ancien** organisée par le Conseil des Sages.

La semaine bleue a permis de réunir 107 participants, dont 50 personnes différentes avec une majorité de femmes. Certaines personnes ont également participé à différents ateliers. Cette semaine est donc un moyen de vaincre la solitude en créant des liens sociaux avec d'autres personnes par le biais des différentes activités.

LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Le registre des personnes vulnérables a été mis en place à la suite de la canicule de 2003. C'est une obligation en application de l'article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles : «Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande ».

Au cours de l'année 2022, le CCAS a tenu à jour le registre des personnes vulnérables. Ce registre permet de recenser les personnes fragiles et/ou isolées afin de les contacter en cas de risques

exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...). Ce recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. Le registre est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Le registre peut être perçu comme une forme de sécurité pour ces personnes vulnérables. L'inscription peut être effectuée à leur demande, à la demande du représentant légal ou d'un tiers. Mais dans ces trois cas, il ne doit y apparaître aucune opposition.
L'inscription demeure facultative et chaque usager se doit de tenir à jour les informations et de les modifier si nécessaire.

Un formulaire a été diffusé par différents canaux :

- Journal municipal
- Réseaux sociaux et site internet de la ville
- Flash info seniors
- Différents services d'aide à domicile de Salles
- Médecins, kinésithérapeutes et cabinets infirmiers de Salles.

Actuellement 100 personnes sont recensées sur le registre des personnes vulnérables. Une nouvelle campagne sera lancée en 2023.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le service logement

Depuis 2003, le CCAS de Salles dispose d'un service logement en charge d'accompagner les administrés de la commune dans leur demande de logement social. Le CCAS a souhaité que ce service puisse bénéficier de tous les outils existants pour articuler au mieux la nouvelle offre de logement social avec les demandes. Pour cela, il est devenu, en 2022, bureau enregistreur des demandes de logement social. Ce système a pour objet de simplifier et unifier les démarches des demandeurs, d'améliorer le suivi de la demande et de connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

En 2022, le service logement a enregistré 91 premières demandes de logement et effectué 8 renouvellements. Au 31 décembre 2022, 129 demandes de logement en cours sont connues du service logement du CCAS.

Le logement temporaire

Le logement temporaire est un dispositif permettant aux habitants de Salles, en situation de détresse et d'urgence de logement, de bénéficier d'un hébergement temporaire et meublé. Ainsi, face à des situations d'urgence, le CCAS a la possibilité d'apporter un soutien par le biais d'un accueil temporaire au sein d'un logement meublé de type T2 situé en centre bourg pour une durée limitée de 3 mois renouvelable une fois. Durant cette période, le bénéficiaire hébergé s'engagera dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle afin de réunir les conditions d'accès à un logement. Cet accompagnement sera proposé par le CCAS ou la MDSI selon la situation.

En 2022, le logement temporaire a été occupé 30 jours par un homme seul dans le cadre d'une rupture d'hébergement et dans l'attente d'une attribution de logement social.
Il a également été occupé 84 jours par une femme et ses deux enfants dans le cadre d'une séparation difficile. Enfin un jeune homme de 18 ans a pu bénéficier du logement temporaire pendant 4 jours à la suite d'une rupture d'hébergement. En 2022, le logement temporaire a donc été occupé 118 jours.

La domiciliation

Le CCAS propose aux bénéficiaires n'ayant pas de domicile stable d'être domiciliés à l'adresse du CCAS. L'objectif principal étant de leur offrir un justificatif de domicile ainsi qu'une adresse à laquelle ils peuvent recevoir leur courrier. La domiciliation leur permet également d'accéder à des droits et des prestations. En 2022, le CCAS recense 523 visites pour la domiciliation (courrier ou autres) et 44 demandes effectuées. Au 31 décembre 2022, 37 personnes ont une domiciliation en cours de validité.

L'aide sociale légale

Le CCAS assure l'instruction des dossiers d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces dossiers concernent essentiellement la prise en charge de l'hébergement en établissement. En 2022, le CCAS a instruit quatre dossiers d'aide sociale pour personne handicapée, et quatre pour personne âgée. Neuf obligations alimentaires ont également été constituées.

Les aides facultatives

Toutes les aides facultatives sont accordées après évaluation sociale réalisée par l'Assistante Sociale et si nécessaire après étude du dossier lors de la commission permanente du CCAS.

Les chèques services

Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés sont distribués par le CCAS aux personnes se trouvant dans une situation d'aide d'urgence. Pour utiliser les chèques, les personnes doivent se rendre au Carrefour Market, de Salles. L'utilisation des CAP pour l'achat de carburant est privilégiée, en effet, le CCAS dispose d'une aide alimentaire conséquente qui permet de faire face à l'urgence. 30 foyers sallois ont pu bénéficier de dons de chèques d'accompagnement personnalisés en 2022.

2022	Alimentaire	Carburant	Énergie	Montant
Janvier	3	6		61.11€
Février	3	3		40.74€
Mars		12		81.48€
Avril				
Mai	30	15	6	346.29€
Juin	6	12		122.22€
Juillet	4			27.16€
Août		12		81.48€
Septembre				
Octobre	1	12		88.27€
Novembre		12		81.48€
Décembre	7	6		88.27€
TOTAL	54	90	6	1018.50€

Aide au bois

L'aide au Bois peut être attribuée pour toutes les familles dont le reste à vivre ne dépasse pas 7,50€ par jour et par personne. L'aide est accordée au maximum deux fois (sous réserve de bois disponible). C'est une aide distribuée sur les périodes hivernales : d'octobre à décembre et de janvier à mars. En 2022, douze demandes concernant onze foyers ont été formulées, huit ont été accordées d'office, quatre sont passées en commission permanente ont été accordées à titre dérogatoire.

Les aides financières

En 2022, six demandes d'aides financières concernant quatre foyers ont été formulées pour les motifs suivants :

- Expertise médicale dans le cadre d'un signalement personne vulnérable
- Frais d'hébergement pour une famille composée d'un couple et deux enfants en bas âge
- Achat de matériel médical pour une dame en fin de vie
- Frais de téléassistance pour une dame en fin de vie
- Surconsommation d'électricité liée à l'utilisation de la climatisation lors des chaleurs intenses de cet été pour une mère et sa fille qui résident dans un mobil home au camping.
- Assurance habitation annuelle pour un Monsieur vivant seul au camping.

POINT RELAIS CAF

Le CCAS de Salles est identifié comme point relais CAF depuis de nombreuses années. Deux agents du CCAS (accueil et assistante sociale) sont formés par la CAF pour être en capacité de donner aux allocataires des informations de premier niveau et les orienter vers un technicien CAF si cela s'avère nécessaire. Le point relais CAF est accessible sans rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis après-midi.

POINTS RELAIS CAF

Statistiques 2022

Nom du Point relais :

MOIS	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Nombre d'accueils pour la C.A.F	45	79	82	86	88	75	42	8	115	129	143	150	**1042**
- Contacts pour information	45	79	82	86	88	75	42	8	115	129	143	150	**1042**
- Accès à internet CAF (libre ou aidé)	39	71	79	84	77	68	39	8	95	104	115	116	**895**
- Aides à la constitution des dossiers	38	68	73	82	71	64	36	7	73	79	84	84	**759**

LES PERMANENCES

	Mission principale	Permanence	Les coordonnées
Le Pôle Territorial de Solidarité du Bassin (le Département)	**Lutter** efficacement **contre l'exclusion** sous toutes ses formes et à améliorer les conditions de vie des habitants de la Gironde	Tous les **jeudis matin,** assurées par un travailleur social du Pôle Territorial de Solidarité	Au : **05.57.76.22.10** Du lundi au jeudi : *08h30-12h30 et 13h30-17h15* Vendredi : *08h30-12h30 et 13h30-16h15*
Pôle Emploi	**Proposer** un **service** de proximité aux personnes en **recherche d'emploi**, notamment celles les plus en difficulté et sans moyen de locomotion.	**Bimensuelle**, donc **2 fois** par **mois**, les **mardis**, assurées par 2 conseillers spécialisés dans l'indemnisation et le suivi de parcours	Au : **3949** Du lundi au vendredi : *08h30-12h30* **Sans** Rendez-vous le **matin**.
Mission Locale	**Accueillir, informer, orienter et accompagner** les jeunes de 16 à 25 ans révolus, **sortis du système scolaire** qui **recherchent un emploi ou une formation**. Possibilité de bénéficier d'un **accompagnement individuel** afin d'acquérir une **aide** dans la **construction** de son **parcours professionnel.**	Les **lundis, mardis et mercredis**, assurées par la conseillère en insertion professionnelle.	Au : **07.76.58.33.65 ou 05.56.22.04.22** Les lundis, mercredi et jeudis : *08h30-17h30* Les mardis : *13h30-17h30* Les vendredis : *08h30-17h00*
La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail)	**Informer** les assurés sur leurs **droits** à la retraite et les **conseiller** sur les **dispositifs** législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi retraite, la retraite progressive…)	Les **jeudis une fois** par **mois**, assurées par un technicien de la CARSAT	Au : **3960**
Point Conseil Budget (UDAF) Proposer	**Proposer** un **service d'accompagnement** budgétaire. Des **conseils** confidentiels, personnalisés et gratuits. **Objectif** : prévenir et traiter les difficultés financières	**Une fois** par **mois** le **jeudi après-midi,** assurée par une conseillère en économie sociale et familiale.	Au : **05.56.01.42.00** Les lundis, mardis, jeudis : *09h00-12h00 et 13h30-16h00* Les mercredis et vendredis : *09h00-12h00*
Solidarité Femmes Bassin	Association qui **propose** aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales et à leurs enfants, un **accompagnement spécialisé et professionnel** prenant en compte toutes les conséquences des violences.	Les **vendredis** des **semaines impaires** de **8h30 à 17h30,** assurées par un(e) salarié(e) de l'association	Au : **06.89.61.49.10** Du lundi au dimanche : *09h00-21h00*

PERSPECTIVES 2023

En 2023, le CCAS souhaite poursuivre les animations à destination des séniors initiées en 2022. Pour cela le CCAS, a créé un nouveau poste de référente seniors au 1 Janvier 2023. La référente seniors est rattaché au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. La référente seniors a pour mission de :

- Assurer la qualité de service du SAAD : réaliser les visites à domicile, formaliser le projet de vie des bénéficiaires du service et organiser des réunions de coordination en y associant des professionnels extérieurs au service.
- Coordonner les animations « séniors » (dont la semaine bleue) de la commune en lien avec la Direction de la vie de la cité (service culture, service vie associative, service festivité, service des sports, service enfance jeunesse pour des actions intergénérationnelles) et identifier les animations à mettre en place dans le cadre du Programme Coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie
- Piloter le dispositif Monalisa à travers un réseau de bénévoles ou des volontaires services civiques
- Coordonner le conseil des sages

L'organigramme a donc été revu au 1 Janvier 2023 :

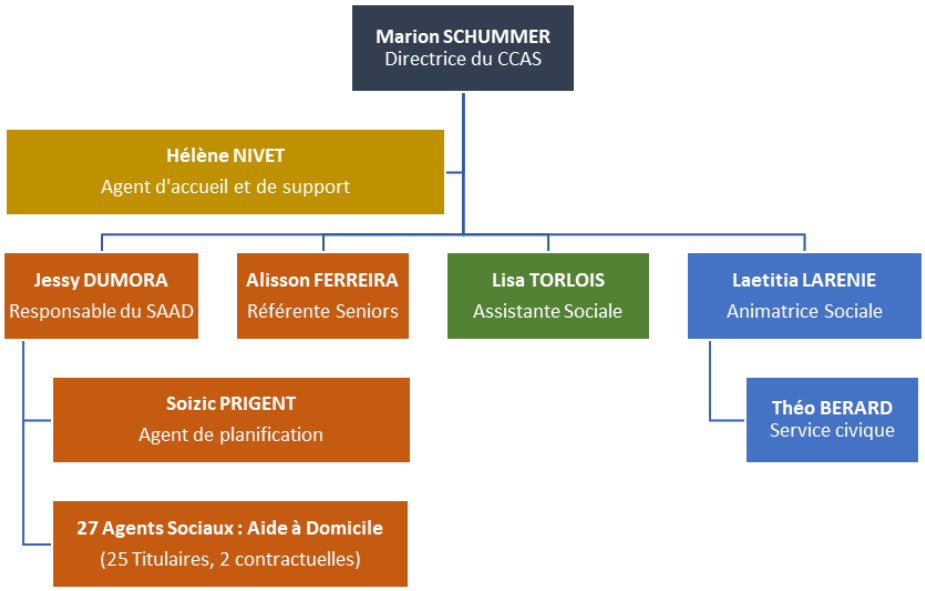

Le Conseil d'Administration du CCAS a validé le développement de nouvelles actions dans le cadre de l'ABS, comme par exemple, la mise en place d'espaces d'aide et d'écoute psychologique en s'appuyant sur les compétences d'un psychologue. Ces compétences seront mises au service des professionnels dans le cadre de la mise en place de groupes d'analyse de pratiques.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement social, le CCAS projette également en 2023 de développer certaines aides facultatives notamment relative à l'aide à l'accès aux sports. En effet, l'Analyse des Besoins Sociaux soulève que les dépenses de loisirs sont prioritairement sacrifiées lorsqu'un ménage rencontre des difficultés financières.

En 2023, le CCAS prévoit également d'augmenter de renforcer sa communication avec la publication de 3 Flash info seniors et la publication d'une plaquette de présentation de l'accompagnement social du CCAS